

Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours, *Écrits spirituels et historiques*, publiés par Claude Martin et réédités par Dom Albert Jamet, tome 2, Paris/Québec, Desclée de Brouwer / Action sociale, 1930, p. 285-286

« «

*Un jour, à l'oraison du soir, au même moment qu'on eut donné le signal pour commencer, j'étais à genoux en ma place du chœur, un soudain attrait ravit mon âme. Lors, les trois Personnes de la très sainte Trinité se manifestèrent de nouveau à elle, avec l'impression des paroles du suradmirable Verbe Incarné : Si quelqu'un m'aime, mon Père l'aimera ; nous viendrons à lui et nous ferons une demeure chez lui. Cette impression portait les effets de ces divines paroles et les opérations des trois divines Personnes en moi, plus éminemment que jamais ; et elles me les donnèrent à connaître et à expérimenter dans une pénétration d'elles à moi. Et la très sainte Trinité, en son unité, s'appropriait mon âme comme une chose qui lui était propre et qu'elle avait rendue capable de sa divine impression et des effets de son divin commerce.*

*En ce grand abîme, il m'était signifié que je recevais lors la plus haute grâce de toutes celles que j'avais reçues au passé, dans les communications des trois divines personnes. Cette signification était plus distincte et intelligible que toute parole en cette sorte : la première fois que je me manifestai à toi, c'était pour instruire ton âme dans ce grand mystère ; la seconde fois, c'était à ce que le Verbe prît ton âme pour son épouse ; mais cette fois, le Père et le Fils et le Saint-Esprit se donnent et communiquent pour posséder entièrement ton âme. » Et lors, l'effet s'en suivit, et comme les trois divines personnes me possédaient, je les possédais aussi dans l'amplitude de la participation des trésors de la magnificence divine. Le Père Éternel était mon Père ; le Verbe suradmirable, mon époux, et le Saint-Esprit, Celui qui par son opération agissait en mon âme et lui faisait porter les divines impressions.*

Extrait du Huitième état d'oraison, XXXIII»»